



# Kurdistan Irakien - Peut-on garantir la ressource en eau ?

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : vendredi 26 février 2010

---

OIEau

---

La Région autonome du Kurdistan est constituée de trois provinces : Erbil (1,75 million d'habitants), Suleymanie (1,56 million d'habitants) et Dohuk (0,78 million d'habitants).

Pour le GRK, Gouvernement Régional du Kurdistan, une politique concertée de l'eau est une composante majeure du développement de la Région autonome comme elle l'est au niveau de l'Irak tout entier.

L'eau est un enjeu majeur au niveau national et au niveau régional, qui doit être concerté avec les pays voisins (Turquie et Iran), ainsi qu'avec les autres provinces irakiennes.

Des priorités différentes doivent être croisées, barrages et production d'électricité, développement agricole et irrigation, production et gestion de l'eau potable, développement industriel et protection de l'environnement.

L'exploitation des ressources en eau de surface et souterraine pour les différents usages est de plus en plus importante, d'autant plus que la région doit faire face à une forte augmentation démographique et qu'elle est riche d'écosystèmes uniques et fragiles.

L'agriculture irriguée, basée sur des méthodes traditionnelles fortes consommatrices en eau représente à elle seule 70 à 80% des prélèvements.

La Région autonome du Kurdistan n'a pas actuellement de lois spécifiques concernant les usages de l'eau.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau du Kurdistan Irakien a lancé en 2010 avec l'aide de la France, une étude sur les modalités de mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

**Menée par la Société du Canal de Provence et l'OIEau, en partenariat avec le BRGM et SCE, cette étude se focalisera d'abord sur le Bassin Versant du Greater Zab**, qui concerne les provinces d'Erbil et de Souleymanie. Les thèmes de la gouvernance, de la planification et du monitoring seront centraux.

La mise en œuvre des principes généraux de la GIRE nécessitera au Kurdistan Irakien une adaptation de la législation pour ouvrir à ces nouveaux concepts, ainsi que l'acquisition des nouvelles pratiques par les institutions et les services en charge de la gestion de l'eau.